

*Service Protection et Gestion de l'Environnement
Unité Faune Sauvage, Pêche et Chasse*

Projet d'arrêté fixant le nombre minimal et le nombre maximal d'animaux à prélever

Bilan de la consultation du public

Période de consultation

Une consultation du public s'est déroulée, par voie électronique sur le site des services de l'État d'ans l'Ain, pendant 21 jours, du 12 juin 2020 au 3 juillet 2020 inclus.

Observations reçues

Ce projet d'arrêté a fait l'objet d'une observation relative à des prélèvements estimés trop importants pour le chamois et le chevreuil.

Réponses aux observations reçues

Les propositions formulées dans l'arrêté sont basées sur les estimations de populations et du taux de réalisation des plans de chasse.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 juillet 2020

Le directeur,

Signé : Guillaume FURRI